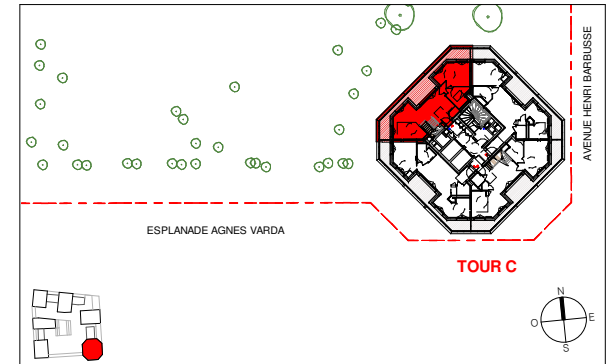


GRATTE-CIEL VILLEURBANNE
MACRO-LOT B

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
C	R+12 / R+13	N° 1244	T4

Tableau surfaces

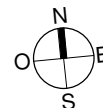
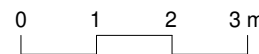
PIÈCES	SURFACES
Chambre 1	12.4 m ²
Chambre 2	15.1 m ²
Chambre 3	10.7 m ²
Dgt 1	1.6 m ²
Dgt 2	2.4 m ²
Buanderie	1.1 m ²
Réception	30.3 m ²
SDB	5.6 m ²
SDE	3.6 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE	82.8 m²
Loggia	4.9 m ²
Terrasse	22.3 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE	27.2 m²



HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP: Hauteur Sous Poutre
HSD: Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LL	LAVE LINGE	PF	PORTE FÊNETRE	VR	VOLET ROULANT
LV	LAVE-VAISSELLE	F	FÊNETRE	BSO	BRISE SOLEIL ORIENTABLE
CU	BLOC CUISSON	FF	FÊNETRE FIXE	GTL	GAINE TECHNIQUE LOGEMENT
R	REFRIGERATEUR	ALL	ALLEGE	GCB	GARDE CORPS BARREAUDÉ
EV	EVIER	PL	PLACARD		SOFFITES ET FAUX PLAFONDS
SS	SÈCHE-SERVIETTE				RETOMBÉE DE POUTRES
EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE				



NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcons pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des pièces. La végétation n'est pas contractuelle. Les côtes sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logement vers l'espace extérieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

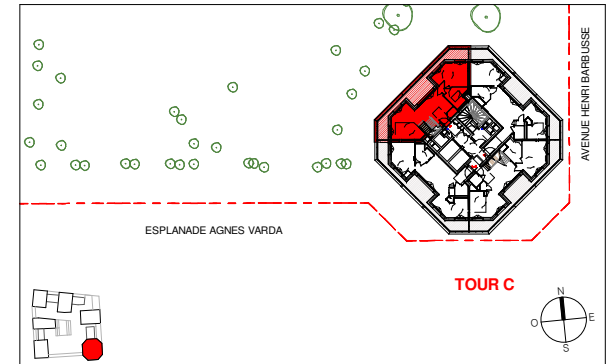
DEC 2023

ANMA

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE
MACRO-LOT B

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

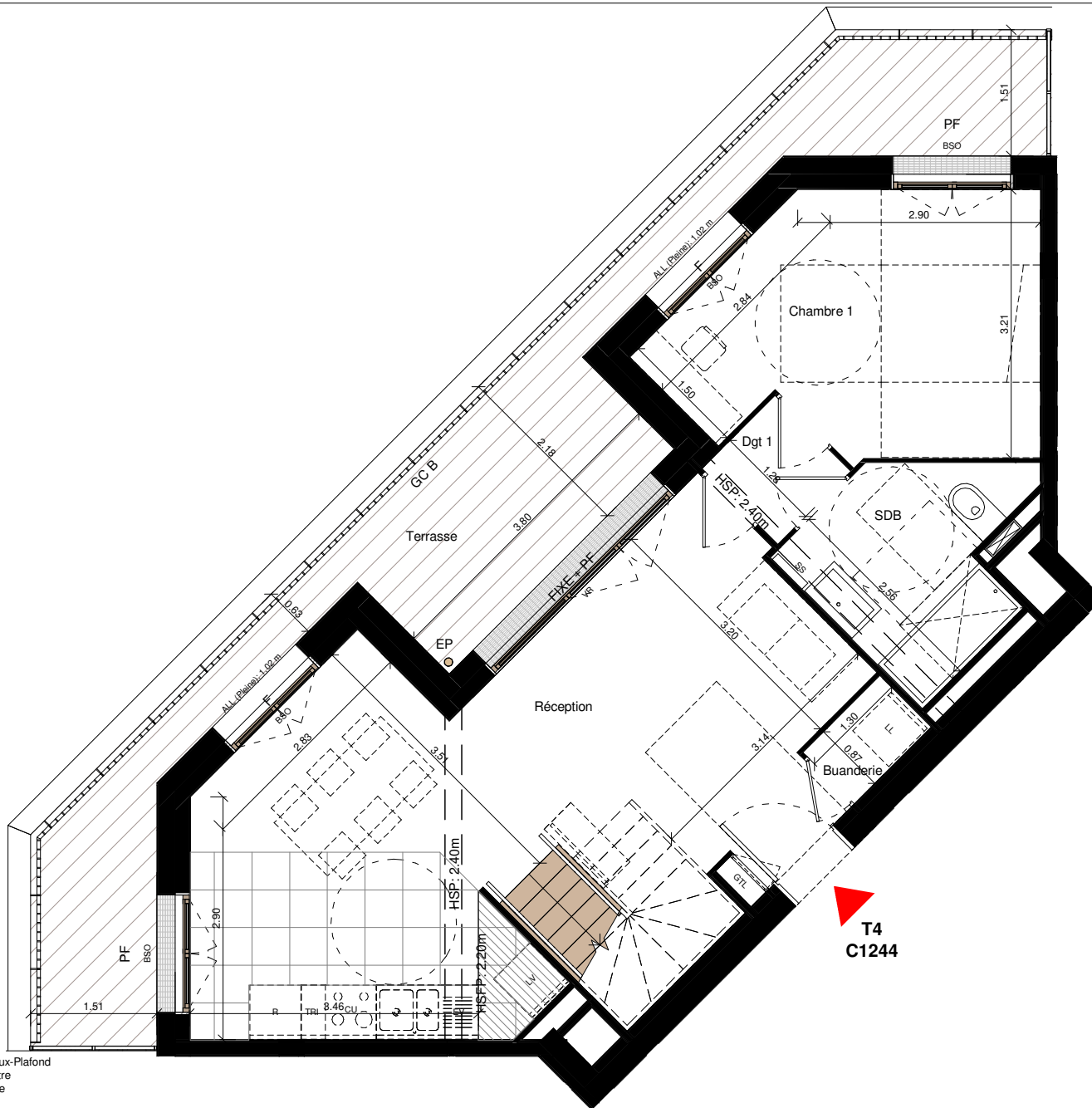
VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
C	R+12	N° 1244	T4

Tableau surfaces

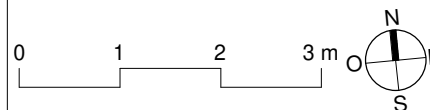
PIÈCES	SURFACES
Chambre 1	12.4 m ²
Dgt 1	1.6 m ²
Buanderie	1.1 m ²
Réception	30.3 m ²
SDB	5.6 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE	51.0 m²
Terrasse	22.3 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE	22.3 m²



HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP: Hauteur Sous Poutre
HSD: Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

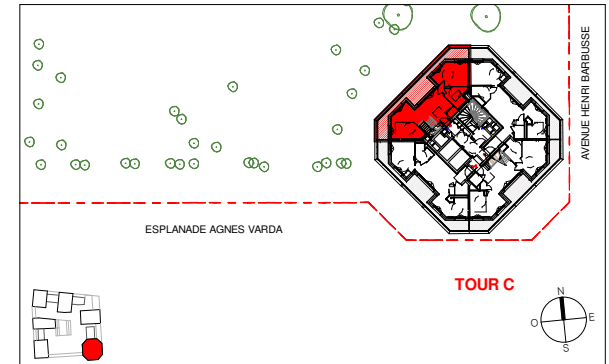
LL	LAVE LINGE	PF	PORTE FÊNETRE	VR	VOLET ROULANT
LV	LAVE-VAISSELLE	F	FÊNETRE	BSO	BRISE SOLEIL ORIENTABLE
CU	BLOC CUISSON	FI	FÊNETRE FIXE	GTL	GAINE TECHNIQUE LOGEMENT
R	REFRIGERATEUR	ALL	ALLEGE	GCB	GARDE CORPS BARREAUDÉ
EV	EVIER	PL	PLACARD		SOFFITES ET FAUX PLAFONDS
SS	SÈCHE-SERVIETTE				RETOMBÉE DE POUTRES
EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE				



NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcons pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des pièces. La végétation n'est pas contractuelle. Les côtes sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logement vers l'espace extérieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

DEC 2023

ANMA



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
C	R+13	N° 1244	T4



Tableau surfaces

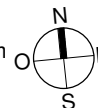
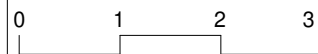
PIÈCES	SURFACES
Chambre 2	15.1 m ²
Chambre 3	10.7 m ²
Dgt 2	2.4 m ²
SDE	3.6 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE	31.8 m²
Loggia	4.9 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE	4.9 m²



HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP: Hauteur Sous Poutre
HSD: Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LL LAVE LINGE	PF PORTE FÊNETRE	VR VOLET ROULANT
LV LAVE-VAISSELLE	F FÊNETRE	BSO BRISE SOLEIL ORIENTABLE
CU BLOC CUISSON	FI FÊNETRE FIXE	GTL GAINE TECHNIQUE LOGEMENT
R REFRIGERATEUR	ALL ALLEGE	GCB GARDE CORPS BARREAUDÉ
EV EVIER	PL PLACARD	 SOFFITES ET FAUX PLAFONDS
SS SÈCHE-SERVETTE		 RETOMBÉE DE POUTRES
EP DESCENTE D'EAU PLUVIALE		



NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcons pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des pièces. La végétation n'est pas contractuelle. Les côtes sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logement vers l'espace extérieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

DEC 2023

ANMA